

ARRETE MODIFICATIF N° 2009/DRASS/ 220

**fixant le nouveau calendrier des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation
des établissements et services sociaux et médico-sociaux**

**Le préfet de la région Pays-de-la-Loire,
préfet de la Loire-Atlantique,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite,**

VU le code de la santé publique,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 312-1, L 313-1 et L 313-2,

VU le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissement et services sociaux et médico-sociaux et notamment l'article 4,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

A R R E T E

Article 1^{er}: L'arrêté préfectoral N° 2008/DRASS/ 539 du 07 novembre 2008 fixant le calendrier des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux est remplacé par l'annexe du présent arrêté

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs devant le tribunal administratif de NANTES.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et à celui du Conseil Général de chacun des départements de la Région Pays de la Loire.

Fait à NANTES, le 16 JUIN 2009

Signé

Bernard HAGELSTEEN

NOUVEAU CALENDRIER DES FENETRES ET DES CROSMS

ANNEE 2009 - 2010

TABLEAU DE SYNTHESE MODIFIE

Catégorie de population	Période de dépôt des dossiers	Echéance du délai des six mois pour prendre la décision	Date du CROSMS
<i>Personnes handicapées – personnes âgées</i>	1 ^{er} octobre – 30 novembre 2008	30 mai 2009	11 et 13 mars 2009
<i>Personnes en difficultés sociales – Protection de l'enfance</i>	1 ^{er} octobre – 30 novembre 2008	30 mai 2009	24 avril 2009
<i>Personnes âgées</i>	1 ^{er} janvier – 28 février 2009	31 août 2009	20 mai 2009
Personnes handicapées	1 ^{er} février – 31 mars 2009	30 septembre 2009	22 - 26 juin 2009
Personnes en difficultés sociales	1 ^{er} avril – 31 mai 2009	30 novembre 2009	21 et 23 septembre 2009
Protection de l'enfance	1 ^{er} mai – 30 juin 2009	31 décembre 2009	12 – 14 et 16 octobre 2009
Personnes handicapées	1 ^{er} juin – 31 juillet 2009	31 janvier 2010	16 – 18 et 20 Novembre 2009
Personnes âgées	1 ^{er} juillet – 31 août 2009	28 février 2010	14 – 16 et 18 décembre 2009
Personnes en difficultés sociales	1er novembre – 31 décembre 2009	30 juin 2010	MARS / AVRIL / MAI 2010
Protection de l'enfance	1er novembre – 31 décembre 2009	30 juin 2010	MARS / AVRIL / MAI 2010
Personnes handicapées et	1er novembre – 31 décembre 2009	30 juin 2010	MARS / AVRIL / MAI 2010
Personnes âgées	1er novembre – 31 décembre 2009	30 juin 2010	MARS / AVRIL / MAI 2010